

## Programme complémentaire de travaux 2003 dans divers bâtiments municipaux - Demandes de subventions

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : Par décision modificative proposée par ailleurs à ce même Conseil Municipal, il a été décidé d'allouer un crédit de 391,5 K€ pour l'établissement d'un programme complémentaire de travaux pour l'année 2003 dans les bâtiments municipaux. Ce montant s'ajoute aux 150 K€ réaffectés par le Conseil Municipal du 30 janvier 2003 (indemnité de sinistre), d'où un programme complémentaire de 541,5 K€.

Celui-ci prend en compte en priorité les aspects liés à la sécurité des personnes, à la conservation du patrimoine et aux engagements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail à l'intérieur des bâtiments.

### A - DOMAINE ADMINISTRATIF & TECHNIQUE

<b>Travaux complémentaires</b>	<b>160 000 €</b>
- Ateliers municipaux / Bâtiment - CTM Magasin atelier réfection couverture 1 <sup>ère</sup> tranche	130 000 €
- Travaux dans divers bâtiments municipaux	
- Propriétés Colette et Cimetière des Chaprais : participation à l'achat de fourniture pour des travaux à réaliser par un chantier école concernant la réfection des logements des gardiens	30 000 €

### B - DOMAINE ASSOCIATIF

<b>TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>38 000 €</b>
- Kursaal Ravalement façade arrière	30 000 €
Remplacement menuiseries face arrière	8 000 €

### C - DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

<b>Travaux complémentaires</b>	<b>223 500 €</b>
<i>1 - Travaux de couverture</i>	
. École Arènes réfection de la couverture petites tuiles	84 000 €
<i>2 - Remplacement menuiseries extérieures</i>	
. GS Grette remplacer menuiseries par châssis en aluminium sur murette	51 500 €
<i>3 - Réfection de sanitaires</i>	
. GS Herriot réfection des sanitaires dernière tranche	50 000 €
<i>4 - Reprise béton et ravalement façades</i>	
. Maternelle Lamartine ravalement de la façade arrière	18 000 €
. Maternelle Bersot réfection des façades	20 000 €

**D - DOMAINE DES SPORTS**

<b>Travaux complémentaires</b>	<b>120 000 €</b>	
. Travaux de sécurité à la piscine Mallarmé		120 000 €
<b>Total général</b>	<b>541 500 €</b>	

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ci-avant proposé,

- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires de la Ville et à procéder à leur inscription par décision modificative au budget de l'exercice courant en recettes aux chapitres concernés,

- autoriser M. le Maire à lancer l' (ou les) appel(s) d'offre(s) et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2003 et suivants, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 % cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.*